



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n°81-2020 : Capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2021-2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi du 8 mars 2018 et l'article L612-3 du code de l'éducation ;

Vu la loi du 24 juillet 2019 ;

Vu le décret du 4 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, complété par l'arrêté du 27 mai 2014 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant sur l'accréditation de l'établissement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année universitaire 2021-2022 ainsi que l'ouverture des Licences Accès Santé à la condition que les moyens alloués pour le déploiement de ces dernières soient maintenus.

Membres en exercice : 30

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21

- Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Tableaux des capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour l'année 2021-2022